

Voici les différentes étapes de l'utilisation de l' **ESPACE FAMILLE**:

Nous vous conseillons d'utiliser de préférence le navigateur « **google chrome** » pour accéder et utiliser plus facilement « **l'espace famille d'Inoé** ».
Il vous faudra accepter la gestion de vos données en répondant OUI et ENREGISTRER (selon loi RGPD)

Trois cas se présentent à vous :

- **Vous avez déjà utilisé l'espace famille en 2023-2024** et donc votre accès est ouvert dès à présent.
Il vous suffit de renseigner votre identifiant (adresse mail de la famille) et votre mot de passe .
Profitez en pour actualiser vos données si besoin dans la famille et dans chacun des individus inscrits .
Les activités apparaîtront le 21 août 2024 et vous pourrez vous inscrire.
Inutile de renvoyer la FICHE FAMILIALE D'AUTORISATIONS car elle est reconductible selon le règlement intérieur de l'association.
Il est conseillé de préparer son « panier » et de vérifier vos codes de banque.
- **Vous étiez inscrits en 2023-2024 mais vous vous êtes inscrits en présentiel** auprès du bureau. Nous pouvons si vous le souhaitez, vous envoyer un lien pour créer un mot de passe et avoir ensuite un accès à cet espace famille.
Voir les moyens de nous contacter en fin de message.
Sinon, nous vous accueillerons lors des journées d'inscription.
Des places dans les activités sont réservées à cet effet.
- **Vous êtes une nouvelle famille pour le CFC.**
Si vous souhaitez vous inscrire par internet, il vous faut vous rendre sur <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=4938820> ou via le site du CFC (bas de la page d'accueil)
Cliquez sur créer un compte et laissez vous guider.
Renseignez les éléments demandés. Après analyse le logiciel vous enverra un mail pour créer votre mot de passe.
Vous pourrez alors créer votre dossier (famille et individus) en attendant l'ouverture des inscriptions.

Il vous faudra remplir et signer la FEUILLE D'AUTORISATIONS nécessaire à toute inscription.

Pour cela aller sur la droite de l'écran de la page d'accueil

Cliquer dans DOCUMENTS INFORMATIONS télécharger la fiche, l'imprimer, la remplir et la SIGNER.

Il vous reste ensuite à la scanner et l'enregistrer dans votre ordinateur sous forme de fichier PDF.

Pour mettre la fiche sur l'ESPACE FAMILLE cliquez sur MES DOCUMENTS À ENVOYER, sélectionnez votre fichier et ENVOYEZ LE DOCUMENT.

un point d'interrogation en orange vous signale l'attente de validation. (possibilité d'envoyer une photo de la fiche sous forme de fichier jpeg)
LE CFC recevra votre fiche et vérifiera son enregistrement.(dans les 24h maxi)

une coche verte vous signifiera son acceptation. Il n'y aura pas de mail automatique envoyé.

Cela vous permettra de revenir sur votre espace et de vous inscrire aux activités.

La date du 21 août 2024 a été arrêtée par le conseil d'administration.

Nous vous conseillons de bien préparer l'ensemble de vos inscriptions à l'aide des documents sur les activités.

Vous avez une durée de 30 mn pour remplir votre panier. Passé ce délai, vos inscriptions seront effacées. Vous devrez renouveler l'opération.

A tout moment, il vous est possible d'annuler une inscription :

en sélectionnant « l'individu » sur la gauche de l'écran en allant sur l'activité à supprimer et en cliquant sur l'icône dossier à gauche.

Apparaît un récapitulatif de l'activité. il vous suffit alors de cliquer sur la touche annuler l'inscription.

Si vous cliquez sur votre panier, vous générez une facture pro forma.

la suppression de l'activité peut se faire par la poubelle mais elle entraîne une remise à zéro de toutes vos inscriptions

ATTENTION ! vous devrez saisir toutes vos activités bénéficiant de réductions dans un même panier.

Avant paiement vous pouvez visualiser la facture pro forma, mais seul, le paiement par carte bleue, validera définitivement l'inscription à vos activités,

En cas de difficulté, nous pouvez nous contacter :

1. par votre messagerie « contacter votre structure »
2. soit par téléphone au : 02 97 55 15 07 ou 07 88 27 07 58
3. soit par mail à ctrefamilialcrachois@orange.fr

Inscription obligatoire à l'accueil du CFC

Si paiement en plusieurs fois

Pour un remboursement au prorata des séances (certificat médical)

Après le 31/12/2024

Si annulation activité pour une nouvelle activité

Belle année 2024-2025 !

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=4938820>